

Dernière mise à jour le 02 novembre 2023

# La santé des personnels navigants dans les avions

**Pilotes, hôtesses de l'air et stewards... : en France, plus de 30 000 personnes exercent leur métier dans les cabines d'avions.**

Rayonnements solaire et cosmique, contaminations de l'air des cabines d'avion, travail en horaires décalés et de nuit : le personnel navigant est soumis en vol à de multiples nuisances et des conditions de travail particulières. L'Anses dresse l'état des lieux des connaissances sur le sujet et appelle à poursuivre les recherches, en considérant en particulier les situations de polyexposition de ces travailleurs.

## Horaires décalés et rayonnements ionisants :

Pilotes, hôtesses de l'air et stewards... : en France, **plus de 30 000 personnes exercent leur métier dans les cabines d'avions**. En vol, le personnel navigant est particulièrement concerné par le travail en horaire décalé et de nuit, connu pour entraîner des effets sur la santé. A cela s'ajoute l'exposition aux rayonnements ionisants issus des rayons cosmiques et solaires, qui augmentent notamment avec l'altitude. L'analyse de la littérature complétée par les résultats des monographies du CIRC pour les maladies cancéreuses ont permis de conclure à une augmentation de l'incidence de certains cancers, tels que les cancers de la peau (épidermoïdes et mélanomes) et les leucémies chez les personnels navigants. D'après la littérature et les monographies du CIRC, les rayonnements solaire et cosmique pourraient en être la cause.

Dans son expertise, l'Anses souligne que des **études épidémiologiques sont encore nécessaires** pour préciser les effets sur la santé de ces expositions multiples et conditions de travail de ces salariés.

## Symptômes rapportés par les personnels navigants :

Depuis plusieurs années, des personnels navigants rapportent des symptômes qui seraient associés à une potentielle contamination de l'air des cabines ou des cockpits d'avions par divers polluants. Ces symptômes, très variés et non spécifiques, comme des maux de tête et des pertes d'équilibre, ont été mentionnés dans plusieurs études et regroupés sous le terme de « **syndrome aérotoxique** ». L'expertise de l'Anses confirme que les études existantes ne permettent cependant pas d'objectiver ces symptômes ni d'en identifier les causes.

## Différentes sources de pollution de l'air des cabines :

Dans les cabines d'avions, l'Anses constate que de multiples sources de polluants sont identifiées, qui peuvent être liées aux matériaux utilisés, au fonctionnement de l'avion et notamment au système de ventilation, aux opérations réalisées au sol et en vol, etc. Dans la grande majorité des avions, l'air alimentant la cabine est en partie prélevé au niveau des moteurs. Les composés issus d'huile de moteur ou de sa dégradation thermique sont couramment soupçonnés de polluer l'air des cabines, ce qui est désigné dans la littérature par l'expression « **fume event** ».

Dans son expertise, l'Anses ne peut conclure ni sur l'origine des polluants détectés dans l'air des cabines ni sur leurs niveaux de concentrations, en raison de données de qualité insuffisante.

## Poursuivre les recherches :

Afin d'être en mesure d'évaluer les risques pour la santé de ces travailleurs, des recherches complémentaires sont donc indispensables pour préciser les effets sur la santé des personnels navigants liés à leur profession et à la qualité de l'air dans les cabines, identifier les circonstances pouvant conduire à des pollutions particulières de cet air et objectiver les symptômes rapportés par ces personnels.

L'Agence souligne que plusieurs travaux de recherche sont en cours, dont :

- les projets menés en France et au niveau européen : SPACE, de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), sur la mortalité par cancers et maladies non cancéreuses liée notamment à l'exposition au rayonnement cosmique, AviSan, financé par l'Anses dans le cadre du programme national de recherche « Environnement-santé-travail » (PNREST) et mené par une équipe composée de l'Hôpital Hôtel Dieu, du Laboratoire d'analyse, de surveillance et d'expertise de la Marine (LASEM) et d'Air France et, CAQIII financé par l'agence européenne de sécurité aérienne et la Commission européenne, mené par différents partenaires européens sur la potentielle contamination des cabines par l'air prélevé au niveau des moteurs par des composés issus des huiles moteurs, fluides hydrauliques et de leurs produits de pyrolyse, ainsi que sur les effets de ces composés sur la santé, dont la neurotoxicité,
- le projet ASHRAE 1830- RP mené aux Etats-Unis sur l'évaluation de capteurs destinés à détecter une contamination des cabines par l'air prélevé au niveau des moteurs par des huiles ou fluides hydrauliques.

**Communiqué ANSES du 25 octobre 2023.**

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/document-unique-evaluation-risques-professionnels-duerp.html> »